PROFESSION DE FOI

Le 22 Mai 2023,

SUD propose un renouveau syndical qui permettra d'apporter de la pluralité dans les instances où un syndicalisme dit "d'accompagnement" est actuellement majoritaire. Un syndicat Solidaire, Unitaire et Démocratique dans son projet et ses pratiques : SUD a pour ligne de conduite, de dégager ce qui fait consensus et qui permet à tous et à toutes d'exprimer leurs aspirations, leurs revendications et leur volonté d'action collective.

Seule une organisation démocratique et horizontale permet de garantir que la volonté des salariés sera respectée. En effet, à nos yeux, une organisation pyramidale n'est pas légitime pour imposer ses décisions aux salariés. SUD est favorable à l'expression directe des attentes des salariés à travers la pratique de consultation.

- Les activités ne cessent de partir en sous-traitance : qu'elles soient internes ou externes ne change en rien le fait qu'il s'agit de dumping social
- Les conditions de travail ne cessent de se détériorer.
- Raz le bol de courber le dos en attendant les prochaines destructions d'emplois.
- Envie de redevenir fiers de notre travail, notre entreprise, notre marque.
- L'abandon de l'action en justice par la CFDT pour la prise en charge des frais de repas de 2020 pendant le TAD sanitaire qui nous a fait perdre entre 378 et 850 € par salarié vous questionne (à minima) ?
- Le fait que l'UNSa et la CFDT n'ont pas poursuivi les actions en justice relatives aux moyens alloués dans le cadre du PSE 2021 alors que la santé du groupe est bonne et qu'en première instance la justice avait donné raison au CSE vous énerve (à minima) ?
- Le fait que la CFTC ait signé le PSE 2021 vous fait bouillir ?
- Le fait que l'UNSa et la CFDT aient abandonné l'action en justice visant à contester la validation du PSE 2021 par la Drieets vous met la rage ? (SUD n'étant alors pas représentatif, ne pouvait pas y aller seul)
- Le fait que les élus en place actuellement (CFE, CFTC, CFDT et UNSa) ne daignent déposer de droits d'alerte vous fait sortir de vos gonds ? Quelques exemples :

Depuis plusieurs mois (voir notre tract du 13 mars 23023) SUD alerte sur la situation économique du groupe. Les révélations sur les #Drahileaks ont apportés de nouveaux éléments, nous y apprenons que 5.8 milliards ont été siphonnés dans les caisses de SFR. Or aucun des élus CSE actuellement en place ne dépose de droit d'alerte.

A l'été 2020, au déconfinement COVID, SFR ne fournissait qu'un seul masque par jour et par salarié. La direction refusant d'entendre quoi que ce soit, SUD à déposé un droit d'alerte pour Danger Grave et Imminent. Malgré les sollicitations de SUD, aucun autre syndicat n'a soutenu ce DGI. Il faudra attendre que l'inspection et la médecine du travail confirment la nécessité de fournir 2 masques par jours pour que cette démarche de SUD soit soutenue par les autres OS. C'est ainsi que grâce à l'action de SUD, la direction s'est retrouvée contrainte de fournir 2 masques par jour.

⇒ ***Il est donc largement temps de changer la donne et voter SUD***

Les Victoires SUD :

⇒ SUD a obtenu l'application des congés supplémentaires à charge (2 CP supplémentaires par enfant à charge vivant au foyer et ayant moins de 15 ans au 30 Avril de l'année en cours ou par enfant en situation de handicap quel que soit son âge du moment qu'il vit au foyer)

⇒ SUD a obtenu les équipements de protection (masque et gel) sur des sites qui en étaient complétement dépourvus au déconfinement, ainsi que la distribution de 2 masques par jour et par salarié.

⇒ SUD a obtenu l'adaptation de la charge de travail lors du cumul TAD + garde d'enfant lors des confinements.

⇒ SUD a interpellé les Ministres de l'économie et du travail, ainsi que le Président de la République et a dénoncé le PDV 2021

⇒ SUD a obtenu l'abandon par la direction de tentatives de licenciements de collègues

⇒ SUD a obtenu le rétablissement du chauffage lors de l'abaissement vers des températures particulièrement froides sur site en hiver 2023

⇒ SUD a obtenu qu'il n'y ait plus de recours au chômage partiel après le 1er confinement. L'affaire a été remontée jusqu'au ministère du travail, SUD a informé la ministre du travail que les informations qu'elle donnait devant la commission de l'assemblée nationale était erronées.

⇒ En 2020, SUD a obtenu l'annulation de la décision de la ministre du travail qui avait permis le licenciement d'un salarié SFR en 2019. Le collègue a ainsi pu ré-intégrer son poste et obtenir des dommages et intérêts.

⇒ SUD obtient l'éligibilité des services RCT (STC) au télétravail ainsi que le 2x8 de la RCT

SUD mène actuellement une action juridique dans le cadre des #DrahiLeaks contre les 5.8 Milliards d'Euros siphonnés par notre actionnaire principal.

Les Revendications de SUD :

⇒ Enveloppe d'augmentations collectives de 10% équitable, soit 421 € d'augmentation / mois pour chaque salarié

⇒ Partage du temps de travail, 32h / semaine sur 4 jours sans perte de salaire

⇒ Proposition de passage à temps partiel 24h00/semaine pour les parents d'enfants de moins de 6 ans sans perte de salaire

⇒ Prise en charge réelle des frais liés au télétravail (nos factures énergétiques explosent)

⇒ Réel équipement des salariés en télétravail (Chaise, bureau, écrans ...)

⇒ Alignement des salaires brut avec le SMIC ou les minima conventionnels en adoptant la solution la plus favorable aux salariés (principe de faveur)

⇒ Alignement par le haut des salaires femmes/hommes pour mettre fin à cette différence inacceptable de 700€/mois sur le salaire moyen (Bilan Social de 2020) avec mise en place d'un observatoire de l'égalité hommes et femmes

⇒ Congés menstruels pour les femmes en ayant besoin sur une base déclarative

⇒ Harmonisation par le haut des différents statuts encore présents dans l'entreprise à la suite des différents rachats : Deux salariés de la même équipe doivent avoir des primes, accord temps de travail... identiques

⇒ Rapport de 1 à 5 maximum entre les plus bas et les plus hauts salaires

⇒ La fin de l'enrichissement personnel de l'actionnariat au détriment de l'entreprise et du groupe

⇒ Le remboursement régulier de la dette qui pèse sur le groupe et l'entreprise

⇒ La fin de la sous-traitance (qu'elle soit « interne » ou externe) à tout-va, qui, en plus de créer du dumping social, est catastrophique pour le service rendu aux usagers

⇒ La ré-internalisation de toutes les activités liées aux Télécoms ainsi que des salariés concernés au sein de l'UES SFR

Mail : sudsfr@sudptt.fr
Contact : http://bit.ly/sudsfr
Yann Raffaud : 06 46 48 54 80
Emile Alabassi : 06 01 88 16 34
Frédéric Vanden-Bil: 06 27 30 18 44

Sud PTT
Fédération des activités postales et de télécommunications